

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR TIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Informations générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données caractére personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

N° P19- 0037773

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : **00739**

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

BOUJARADA

Ahmed

Date de naissance :

01/01/1942

Adresse :

Salma 2 Rue 1 117 25 Apt 1

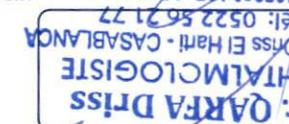
CASA

Tél. : **0666349769**

Total des frais engagés : **1107.22** Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation :

20/01/2021

Age : **79**

Nom et prénom du malade :

MERBOUJ RADA

Ahmed

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

CPM / OPG

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

CASA

Signature de l'adhérent(e) :

Bo

Le : **19/01/2021**

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
20/01/2018	Ophtalmologie	100	20000	<p>Dr. QARFA Driss OPHTHALMOLOGISTE 285, Bd. Driss El Harti - CASABLANCA Tél: 0522 56 21 77 IMPE: 0911675531 ICE: 00167778900055</p>

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Dr MACIE BÉLA le Salmaïchance	20/10/21	97,20
Dr MACIE BÉLA le Salmaïchance	20/10/21	10,00

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
Rue 1 N°116 Salmia Casablanca			
Tél: 05 22 38 36 84			

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan d

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000

[Création, remont, adjonction]

Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

A diagram of a dental arch (maxilla) with numbered teeth (1-8 on each side) and a coordinate system. The vertical axis is labeled 'H' at the top, the horizontal axis is labeled 'D' on the left, and the depth axis is labeled 'B' at the bottom. The teeth are arranged in a curve, with numbers indicating specific points on the arch.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. QARFA Driss

OPHTALMOLOGISTE

MALADIES ET CHIRURGIE DES YEUX

CATARACTE.GLAUCOME.STRABISME.

VOIES LARYMALES.LASER.ANGIOPHYSIQUE



الدكتور القرفة إدريس

أخصائي أمراض وجراحة العيون

الجلالة - الزرقاء - مسالك الدموع

أنجيوغرافيا - الليزر

Casablanca, le

20/07/2024

الدار البيضاء. في

BB³

Bon Prog. Sheet

Sheet

PHARMACIE BELLOUCH
N° 16 Salmia II Sbata
Casablanca
Tél: 05 22 38 36 84

قطرات العين

PPV : 58,60 DH

CHIBRO-CADRON
Collyre-Flacon 5 ml
PPV 28.60 DH
A.M.M. Maroc N°116 DMP / 21/NCV
Distribué par les laboratoires SOTHEMA
B.P.N° 1, 27182 Bouskoura-MAROC

6 118001 071425

5/6

letox

ax 4/5

PHARMACIE BELLOUCH
N° 16 Salmia II Sbata
Casablanca
Tél: 05 22 38 36 84

VCR

Traitement à ne pas interrompre jusqu'au prochain contrôle dans :

295، شارع إدريس الحارتي - الطابق الأول - الدار البيضاء - الهاتف: 05 22 56 21 77

295, Bd Driss El Harti - 1 er étage - Casablanca - 05 22 56 21 77

38

Kuothay SB
Max le B IS.V
SB rey

28,10x2

59720

PHARMACIE BELLOUCH
Rue 1 N°116 Salmia II Sbata
Tel: 05 22 38 36 84

Dr. DARFA DRIBS
OPHTALMOLOGISTE
OPHTALMOLOGISTE
CASABLANCA
295, Bd. Driss El Hatti - Casablanca
Tél: 05 22 56 21 7
INPE: 091167353-ICE: 001677189000055



Dr. QARFA Driss

OPHTHALMOLOGISTE

MALADIES ET CHIRURGIE DES YEUX
CATARACTE.GLAUCOME.STRABISME.

VOIES LACRYMALES.LASER.ANGIOPHARIE



الدكتور القرفة إدريس

أخصائي أمراض وجراحة العيون
الجلالة - الزرقاء - مسالك الدموع
أنجيوغرافيا - الليزر

Casablanca, le

29/04/2004

الدار البيضاء، في

JB Buprade All

200,00 42
Cross

x 2

210,00 New 3/5

Plur

PPC:105,00

ARMACIE BELLOUCH
e 1 N°116 Salmia II Shata
Casablanca
Tél: 05 22 38 36 84

PPC:105,00

ne pas interrompre jusqu'au prochain contrôle dans

Dr. QARFA Driss
OPHTHALMOLOGISTE
295 Bd Driss El Harti - CASABLANCA
Tel: 05 22 56 21 77
INP: 091677353-ICE: 091677789000055

295. شارع إدريس الحارتي - الطابق الأول - الدار البيضاء - الهاتف: 05 22 56 21 77

295, Bd Driss El Harti - 1 er étage - Casablanca - 05 22 56 21 77